

*Marine Atlantique SCC*

En vertu des conditions de l'Union entre Terre-Neuve et le Canada, le CN reprenait les activités des chemins de fer de Terre-Neuve. Une liaison était établie avec la mise en place de CN Marine qui garantissait aux habitants du Canada atlantique de ne pas être pénalisés à cause de leur situation. Ils avaient ainsi la garantie d'avoir accès—parce que le pays estimait que cet accès était important—à un service de transports de première classe. Le service n'a jamais été parfait. Il y a toujours eu des plaintes; mais il y avait un service et il était garanti. Les utilisateurs avaient la garantie d'un service d'un coût et d'une qualité raisonnables. Que s'est-il passé maintenant? Le gouvernement du Canada, comme je l'ai déjà dit, a carrément tranché dans le tas. Il a séparé CN Marine du reste. Étant donné ce bref historique de l'existence de CN Marine, on se demande pourquoi le gouvernement a décidé de l'écartier. Si ce service a contribué à la construction de notre nation et a joué un rôle essentiel pour les habitants du Canada atlantique, pourquoi le changement de nom et la séparation de CN Marine de la société mère?

• (1120)

Vous remarquerez, monsieur le Président, que le projet de loi C-88 a été lu pour la première fois le 5 décembre 1985. Notez bien cette date, monsieur le Président. Vous remarquerez aussi que le groupe de travail ministériel sur l'examen des programmes dirigé par le vice-premier ministre (M. Nielsen), un individu dont la notoriété n'est plus à faire ici, a présenté son rapport au cabinet en septembre 1985, deux mois avant la première lecture de ce projet de loi.

Le secrétaire parlementaire voudrait nous faire croire que ce projet de loi sert à donner un nouveau nom à la vieille société. Voyons ce que racontait le rapport du groupe de travail du vice-premier ministre sur l'examen des programmes, publié deux mois avant la mystérieuse apparition de ce projet de loi à la Chambre, à propos des services de traversiers sur la côte est. Cela devrait être une lecture intéressante, non?

Voyons ce que le vice-premier ministre et son comité de sabreurs et de massacreurs ont raconté sur ce grand service historique de la côte est. Ils ont dit qu'il y avait un problème sur la côte est et que ce service à vocation d'unité nationale, ô surprise, coûtait de l'argent. Ils ont dit que ces coûts étaient d'autant plus lourds à supporter que le service, comme c'est classique dans le cas des services subventionnés, ne permettait pas de récupérer grand-chose. Ils ont dit que pour diminuer le montant des subventions, il fallait diminuer les services et hausser les tarifs que doivent payer les particuliers et les sociétés pour voyager ou transporter des marchandises sur les traversiers de la côte est.

Autrement dit, le niveau d'activité des services de traversier de la côte est relativement élevé et compte tenu de l'ampleur des subventions, la facture est importante. Le comité estime qu'il faudrait diminuer le nombre d'utilisateurs de ces services et que le moyen d'y parvenir, c'est de diminuer la fréquence et la qualité du service et d'augmenter les tarifs. Le comité veut décourager les gens de la côte est du Canada de faire du commerce ou de voyager, ou encore de se servir d'un ingrédient essentiel à la santé de toute économie, un bon système de transport. À ce moment-là, on peut diminuer les subventions.

Sir John A. Macdonald se retournerait dans sa tombe s'il apprenait qu'un gouvernement traite le Canada atlantique

comme un simple pion dans une partie de Monopoly. Il se retournerait dans sa tombe s'il apprenait qu'un gouvernement ose dire aux habitants du Canada atlantique qu'ils ne sont qu'un nombre au bas d'un bilan financier, et que le sens de l'identité nationale du Canada est une notion parfaitement secondaire. Il faut changer ce chiffre.

Le rapport a été présenté au gouvernement en septembre et le projet de loi a été déposé en décembre, deux mois plus tard. On a ensuite entrepris un plan d'action. Le gouvernement du Canada sait que les services de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent ainsi qu'entre Terre-Neuve et le continent sont garantis par la constitution. Ces services figurent dans les conditions de l'union conclue entre Terre-Neuve et le Canada en 1949 et entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Canada quand elle s'est jointe à la confédération.

Qu'est-ce que le groupe de travail du vice-premier ministre a à dire au sujet des obligations constitutionnelles du gouvernement du Canada vis-à-vis de ces deux provinces? Il les appelle des questions quasi-constitutionnelles. Depuis quand une question constitutionnelle est-elle une obligation coulée dans la pierre dans un cas et une obligation quasi-constitutionnelle dans un autre cas, ailleurs au pays? Les gens de la région atlantique sont-ils des quasi-Canadiens? Ont-ils droit et devraient-ils s'attendre à un niveau différent de service de la part du gouvernement? Non, de la Colombie-Britannique à la grande province de Terre-Neuve, personne ne dirait que nous ne sommes pas tous des Canadiens, que nous n'en partageons pas tous les risques et tous les avantages, que nous n'en supportons pas tous les frais et que nous ne profitons pas de tous les avantages.

Peut-on imaginer que quelqu'un puisse dire que le gouvernement ne devrait pas subventionner les céréaliculteurs de l'Ouest, qui ont eu une année catastrophique en raison de la chute des prix et qui sont à la veille de faire faillite? Peut-on envisager de dire que, puisqu'ils produisent du blé qui coûte plus cher qu'il ne se vend, ils devraient cesser toute production? Vous venez de l'Ouest, monsieur le Président. Pouvez-vous imaginer que quelqu'un dise cela? Je pourrais parler avec les députés que le pouls du Président vient de s'accélérer. Comme il vient de la grande province d'Alberta, il ne peut certainement que juger incroyable que l'on puisse dire que ceux qui cultivent la terre et protègent le grenier à grains du Canada ne nous intéressent plus, car ils ne rapportent plus rien. Je ne peux imaginer cela.

Que dire de ceux qui sont dans le secteur laitier en Ontario et au Québec, une secteur qui reçoit une subvention annuelle de 300 millions. Comme disait Joey Smallwood, ce secteur ne reçoit pas 100 millions, ni 200 millions mais—comptez-les—300 millions par an. Imaginez de dire à ces agriculteurs: «Les amis, vous ne faites plus d'argent. Vous appartenez à la mosaique canadienne, vous faites partie de la grande famille canadienne, mais en ce moment vous ne rapportez pas un sou, allez abattre vos troupeaux!» Il n'y a pas un Canadien qui envisagerait de dire cela aux producteurs laitiers du Québec et de l'Ontario.